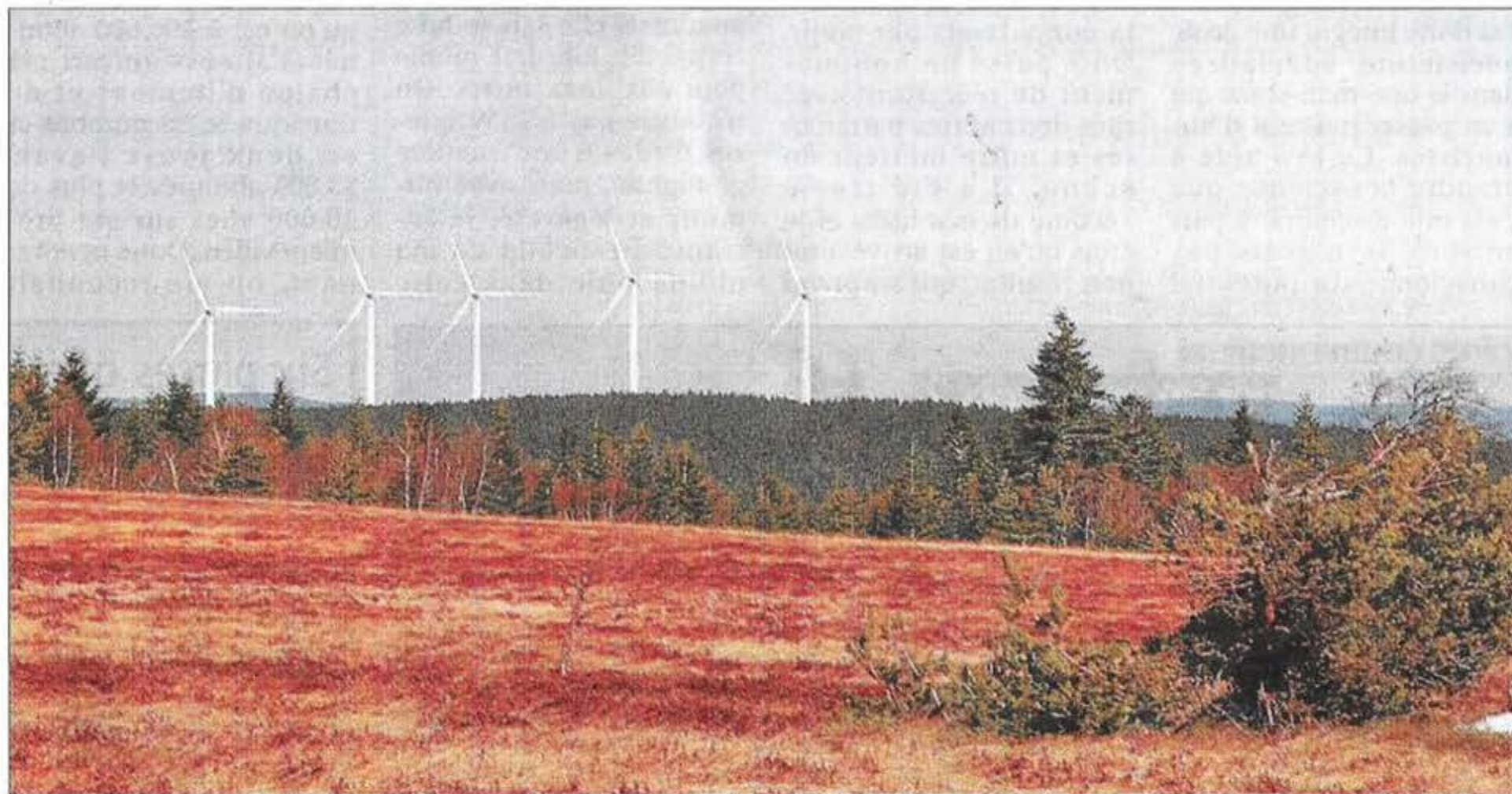


Des vents contraires soufflent sur le Haut-Forez

Le projet éolien de la communauté de communes du Haut-Forez est loin de faire l'unanimité. Les opposants sont nombreux. Une association d'habitants, plusieurs mairies et le Parc Livradois-Forez se sont notamment positionnés contre.

« Les éoliennes industrielles n'ont rien à faire sur ces montagnes », lance Patricia Dubien, présidente de l'association Vent du Haut-Forez. Depuis 2010, elle et près de 400 personnes se battent pour que le projet éolien de la communauté de communes du Haut-Forez ne voit pas le jour. « La présence de ces éoliennes, avec son cortège de nuisances notamment au niveau du bruit, aboutirait à la destruction de la qualité de vie des habitants. Sans parler de l'impact paysager. Ces éoliennes de 150 m de haut seraient situées sur une crête à 1.300 m d'altitude. On ne pourrait que les voir. Elles se situeraient en surplomb de nos villages et en bordure du site emblématique des Hautes-Chaumes. Ce serait un massacre de nos paysages patrimo-



Plusieurs communes ont voté une délibération contre le projet éolien.

niaux qui mettrait en péril le tourisme. »

Et l'association craint également pour la faune (passage d'oiseaux migrateurs et avifaune permanente) et les ressources en eau potable. « Le projet pourrait présenter un risque écologique avec des installations projetées sur les périmètres de protection des captages », estime Patricia Dubien. Une peur

que partage la commune de la Côte-en-Couzan. Rémi Mollen, maire, explique : « Vu les différents risques, le conseil municipal a pris une délibération contre le projet. » Les enjeux touristiques et écologiques sont là encore évoqués. « C'est aussi une question d'entente au niveau des habitants de la communauté de communes. D'autres conseils mu-

nicipaux ont pris des délibérations contre le projet. Il faut aussi respecter leur choix », précise-t-il. La Chamba, Jeansagnière, La Chambonie ont en effet, elles-aussi, fait savoir leur opposition.

Le maire de La Chambonie, Guy Grangeversanne, soutient : « Nous ne sommes pas contre le projet sur le principe. Mais il a été mal négocié au départ.

Certaines communes, celles alentours, vont souffrir des nuisances des éoliennes sans en avoir les avantages financiers ».

Quatre communes sur cinq contre

Le Comité syndical du Parc Livradois-Forez a

également formulé un avis négatif le 16 octobre dernier sur la base d'un rapport (une étude paysagère du cabinet Sycomore). « Nous avons plusieurs motivations », soutient Tony Bernard, président du Parc. L'impact paysager en est une. « Le Col de la Loge est une des portes d'entrée du Parc. C'est un lieu d'activités de pleine nature. Et il y a aussi le patrimoine forestier à prendre en compte, notamment avec une sapinière ancienne. » Le président insiste : « Sur cinq communes concernées, quatre ont pris des délibérations contre le projet. Cela pose quand même un problème ! ».

Et beaucoup redoutent également que ce projet éolien, à terme, ne se limite pas à cinq éoliennes. Patricia Dubien, elle, en est convaincue : « ça ne s'arrêtera pas là. Les éoliennes seront à près de 22 km du lieu de transformation de l'énergie. La logique voudrait que des éoliennes soient donc installées tout le long. C'est inacceptable ! »